

224C1377
FR0005175080-FS0566

2 août 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TRANSGENE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} août 2024, la société par actions simplifiée TSGH (17, rue Bourgelat 69002 Lyon), a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 juillet 2024, le seuil des 2/3 du capital de la société TRANSGENE et détenir, 91 426 541 actions TRANSGENE représentant 151 954 206 droits de vote, soit 69,11% du capital et 76,68% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société TRANSGENE².

¹ Sur la base d'un capital composé de 132 293 93 actions et 198 175 560 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment le prospectus n°24-338 du 31 juillet 2024.